

DELIBERATION DD2024_077

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 juin 2024

LE 27 juin 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	73
Pouvoirs	21

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. SERRE, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. PROTANO donne pouvoir à Mme FAURE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. MOTARD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. DUCENE
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
M. DELCROS donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS

Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20240627-DD2024_077-DE



MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a procédé en début de mandat à la désignation de ses représentants dans les organes internes à l'agglomération ainsi que dans les organismes extérieures.

Qu'il convient aujourd'hui de revoir ces désignations pour prendre en compte :

- Un nouveau titulaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, en remplacement de Monsieur Richard Bourgeois qui avait été désigné deux fois titulaires.
- La demande d'une élue, Madame Marie-Claire Sarlande de ne plus siéger à la mission locale;
- Le remplacement d'un élu démissionnaire, Monsieur Stéphane Mottier.
 - Il est donc proposé de désigner Didier PERIER comme représentant titulaire au sein du Syndicat Mixte du bassin de l'Isle suite à un doublon de représentation.
 - Il est proposé de remplacer madame Marie-Claire Sarlande par madame Cécile LUMELLO comme représentant à la Mission locale du Grand Périgueux.

Qu'il est proposé de remplacer monsieur Stéphane Mottier de la manière suivante :

- Au conseil d'administration de l'EPIC Périmouv' ; de désigner Stéphane LACOUR-COULON.
- A Nouvelle-Aquitaine mobilité (NAM) ; de désigner Florian CHANTEGREIL comme titulaire.
- Au syndicat mixte départemental des déchets et assimilés (SMD3) ; de désigner Stéphane Lacour-Coulon comme suppléant.
- Au syndicat mixte aérien de Dordogne (SMAD) ; de désigner Stéphane LACOUR-COULON comme suppléant.
- Au syndicat mixte Eau Coeur du Périgord ; de désigner Stéphane LACOUR-COULON comme suppléant.
- Au groupement des autorités responsables de transport (GART) ; de désigner Florian CHANTEGREIL comme titulaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de procéder aux désignations des élus présentés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20240627-DD2024_077-DE

DD2024_077
SLO

Délibération publiée le 11/07/2024

Pour extrait com

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 11/07/2024

Périgueux, le 11/07/2024

Le secrétaire de séance

Le Président

Christian LECOMTE

Jacques AUZOU

